



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 16827

Texte de la question

M Arnaud Lepercq se permet de rappeler à M le ministre de l'intérieur la réponse qu'il a apportée à sa question écrite n° 3994 du 17 octobre 1988, relative au flou juridique qui entoure les attributions des policiers municipaux. Il souhaiterait connaître l'avancement de la réflexion menée par son ministère ainsi que les dispositions qu'il entend prendre.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur a chargé M Jean Clauzel, ancien préfet de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, de poursuivre la réflexion engagée sur la réforme des polices municipales. Au terme de cette mission, des dispositions seront prises concernant les compétences, les missions et le statut des agents de police municipale. Le moment venu, les élus locaux et les organisations syndicales intéressées par cette réforme seront consultés.

Données clés

Auteur : [M. Lepercq Arnaud](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16827

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 1989, page 3611